

Mémoire de l'Association pour la protection  
du lac des Trente-et-Un Milles

Projet d'énoncé de vision stratégique  
UNE VALLÉE POUR DEMAIN – HORIZON 2025  
de la  
Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau

Robert Beauchamp, président  
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau  
20 août 2014

L'Association pour la protection du lac des Trente-et-Un Milles est un organisme sans but lucratif fondé en 1982 avec pour mission la protection de l'environnement du lac, sa faune et sa flore. Notre action porte essentiellement sur trois volets à savoir, la connaissance, la sensibilisation et l'intervention directe sur le lac, auprès des résidents et des usagers de même qu'auprès des différents niveaux de gouvernance. L'Association compte 125 membres très majoritairement des riverains du lac tant résidents que villégiateurs.

En guise de propos liminaire, et sans flagornerie, l'association félicite les autorités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour la qualité du document Énoncé de vision stratégique – Une Vallée pour demain – Horizon 2025. L'énoncé campe bien l'état de situation des différentes caractéristiques du territoire et en dégage une vision à la fois stimulante et porteuse tout en demeurant réaliste et réalisable. Nous soulignons la qualité remarquable de la rédaction du texte soumis que nous avons eu plaisir à lire.

Même s'il ne s'agit pas de son champ d'expertise spécifique, l'association partage les diagnostics établis pour les cinq (5) thèmes ainsi que les enjeux et les perspectives d'action ou zones d'opportunités. Cela étant posé, nous prendrons malgré tout la liberté de commenter les différents thèmes de façon transversale sous l'angle de la protection de l'environnement, la qualité de vie et l'implication citoyenne en général et des riverains en particulier.

### **Thème 1 : Aménagement, habitation et occupation du territoire**

Nous partageons de manière générale l'analyse de situation, les enjeux et les perspectives contenus sous ce thème. La limitation de l'étalement urbain, à défaut de pouvoir le diminuer, représente certes un enjeu important de l'aménagement du territoire dans nos zones d'urbanisation. Cet enjeu est étroitement relié au thème 5 Gouvernance et partenariat. Le rapprochement des parcs d'activités industrielles des bassins de main-d'œuvre nous apparaît difficilement réalisable dans le modèle actuel de gouvernance où chaque municipalité ou ville travaille nécessairement à accueillir dans son propre patelin les projets d'implantation d'entreprises. Nous en traiterons davantage au thème 5. Cette orientation touche directement le développement durable puisqu'elle aura un effet direct sur la réduction des distances à parcourir par les travailleurs et travailleuses pour se rendre au travail. Elle touche également le volet de la qualité de vie.

Dans la section traitant des parcs régionaux et des infrastructures récréatives et récréotouristiques, vous mentionnez qu'il faut faire en sorte de garantir une expérience de qualité à leurs usagers qu'ils soient excursionnistes ou touristes. Il nous semble aussi important que cette volonté considère également la réciprocité avec les résidents et villégiateurs. Les riverains de lac ont souvent choisi d'investir des sommes importantes pour profiter du calme et de la tranquillité de la nature. Il est non seulement souhaitable mais impératif que les usages ne viennent pas perturber leur qualité de vie. Le développement ne peut devenir une situation où l'expérience de qualité des usagers, pour reprendre vos termes, se traduit par une expérience négative pour les résidents. Cette situation est particulièrement importante à prendre en

compte pour les développements autour ou sur nos plans d'eau en raison du manque de réglementation ou de l'application de la réglementation existante. Nous référons ici aux activités nautiques pour lesquelles nous sommes de plus en plus confrontés à des niveaux sonores inacceptables ou des vagues qui impactent significativement les berges et soulèvent les sédiments. Le défaut de pouvoir réglementer et d'appliquer efficacement cette réglementation doit inciter à la plus grande prudence dans le choix des infrastructures à développer ou des projets à soutenir sur ou en bordure des plans d'eau. Il ne s'agit pas ici du syndrome «pas dans ma cour» face à tout projet de développement mais bien d'une volonté que celui-ci se fasse de manière à permettre un usage normal de son bien.

## **Thème 2 : Développement et vitalité du territoire Thème 3 : Environnement et santé**

Nous aborderons ces deux thèmes sous une même rubrique.

Un des acquis souligné à juste titre dans l'énoncé est certes celui de l'apport de la villégiature tant aux revenus fonciers des municipalités et villes que des retombées économiques directes pour les entreprises et les commerces de la MRC. Pour plusieurs de nos municipalités, la valeur foncière des propriétés de villégiature représente plus de 60% de la richesse foncière totale et certaines municipalités dépassent les 70%. Pour bon nombre de ces propriétaires, il s'agit de l'investissement de toute une vie en vue de pouvoir venir y prendre leur retraite paisiblement. Or, cette valeur foncière aussi bien que marchande est directement tributaire de la qualité de l'environnement en général et de la qualité de l'eau en particulier.

Pour ce qui est de l'environnement en général, notre association et ses membres sont préoccupés depuis quelques années par les usages autorisés sur les lots classés « villégiature » sur la rive de certains lacs notamment au Lac des Trente-et-Un Mille. Nous croyons légitimement que la construction ou l'achat d'une résidence principale ou secondaire riveraine d'un plan d'eau dans une zone identifiée « villégiature » devrait assurer le propriétaire que du jour au lendemain, la propriété voisine, elle aussi riveraine, ne pourrait être transformée en propriété commerciale allant, selon nos informations, d'une marina à une base de plein air en passant par un commerce de réparation de bateaux et de moteurs. Nous joignons la liste en annexe. Nous croyons qu'il s'agit là d'usages dont l'implantation dans des zones de villégiature déjà complètement occupées par des habitations résidentielles de différentes catégories (isolées, familiales, roulotte, etc) n'est pas respectueuse de la vocation de facto du secteur. Il n'y a, à notre connaissance, aucun terrain riverain du lac des Trente-et-Un mille de disponible. 99% des résidences actuelles sont des résidences principales ou des résidences secondaires. Nous nous interrogeons sur la nécessité et la pertinence de maintenir un zonage permettant des usages autres que des habitations. Chaque municipalité ayant déjà chacune un secteur où ces usages sont déjà présents, ne serait-il pas approprié d'y restreindre des usages. Il s'agirait là d'un geste favorisant la qualité de vie à laquelle réfère à plusieurs reprises l'Énoncé de vision stratégique.

L'éclosion de cyno-bactéries que nous connaissons au Québec et dans notre MRC depuis quelques années constitue une mise en garde évidente que la nature adresse à tout le monde en commençant pas les riverains et les usagers jusqu'aux municipalités, villes et MRC. À cet égard, la MRC VG et les municipalités qui la composent ont été proactives en adoptant des dispositions comme la vidange systématique des fosses sceptiques, l'usine de traitement des boues sceptiques et le RCI 2009-206. Il s'agit là d'acquis fort positifs sur lesquels nous devons continuer à bâtir. Certaines pistes devraient être explorées pour la suite des choses. Nous référons notamment au rinçage des embarcations, la vidange des réservoirs des bateaux équipés d'une toilette et d'un réservoir. À notre connaissance, à part la municipalité de Lac Cayamant pour le rinçage des bateaux, il n'existe aucune station de pompage pour la vidange des réservoirs sceptiques des bateaux. Pour ce dernier sujet, l'installation de stations de pompage à quelques endroits du territoire ou l'application de scellés sur les installations des bateaux munis de toilette avec réservoir constitueraient des gestes concrets pour enrayer ce problème. Le nombre de ces embarcations est croissant depuis quelques années sur les lacs de la MRC.

L'association est profondément convaincue que la réglementation, à elle seule, ne peut permettre d'assurer une protection efficace et durable de nos plans d'eau. En ce sens, le travail des associations de protection de lacs et de rivières constitue également un maillon important pour sensibiliser et responsabiliser riverains et visiteurs aux bonnes pratiques à adopter. C'est pourquoi, les municipalités et les villes devraient soutenir de façon concrète ces associations. Bien que notre propre expérience soit positive à ce chapitre, nous souhaitons malgré tout que ce soutien ne soit pas laissé à l'avenant ou à la tête du client si vous nous passez l'expression. Une politique applicable à l'ensemble de la MRC permettrait de bien encadrer ce soutien dans le respect des capacités de payer des instances municipales et des besoins des associations pour la réalisation de leurs projets.

### **Thème 3 : Environnement et santé**

Pour ce qui est du volet Environnement et santé, tout en reconnaissant la pertinence des éléments retenus et leur valeur intrinsèque, il nous semble aller de soi. Ce thème est certainement le moins développé du document parce que la capacité d'agir sur celui-ci par la MRC et des municipalités et villes du territoire est plutôt limitée principalement sur le volet santé. Néanmoins, toutes les actions de la MRC et du monde municipal qui favoriseront la prévention devraient avoir un effet positif sur la santé et une diminution de la pression du recours aux services de santé et aux services sociaux.

En ce sens, la préoccupation à l'égard de la réduction d'émission de particules dans l'air et les pistes d'action soumises nous apparaissent plutôt intéressantes. La référence au concept d'économie circulaire présente une grille d'analyse positive pour la prise de décision.

Préoccupées par la protection de nos plans d'eau, les associations doivent essentiellement compter sur les contributions de leurs membres pour assumer leurs responsabilités. Nous reconnaissons d'emblé avoir reçu le soutien financier des municipalités de notre territoire au fil des ans pour des projets spécifiques. Par contre, nous souhaitons que la réflexion s'amorce sur la possibilité de créer un fonds de soutien aux associations de protection de lacs du territoire. Ce fonds pourrait être capitalisé à partir des amendes perçues suite à l'application du RCI 2009-206. Ce fonds serait en quelque sorte biodégradable en ce sens que sa capitalisation diminuerait de façon directement proportionnelle à la réduction des infractions relevées. Moins il y aura d'infractions, mieux se porteront nos plans d'eau. Un tel fonds viendrait renforcer l'action de nos municipalités et villes et la MRC pour protéger l'environnement en soutenant l'engagement citoyen dans ce processus. Il représenterait un excellent levier de renforcement du partenariat abordé au thème 5.

#### **Thème 4 : Communications et mobilités**

L'association partage l'état de situation dressé et les zones d'opportunités identifiées principalement en regard de la mobilité et des technologies de l'information.

#### **Thème 5 : Gouvernance et partenariats**

Notre association partage les six variables identifiées comme incontournables qui font appel à l'implication citoyenne. Par contre, si l'implication citoyenne est une condition de succès pour la création d'un milieu de vie stimulant et écoresponsable, le corollaire de cette nécessité est reliée à la diffusion d'information de la part des municipalités, des villes et de la MRC. À titre d'association citoyenne engagée à développer son milieu de vie, nous n'avons pas toujours été face à des interlocuteurs municipaux ouverts à nous transmettre l'information non-nominative requise pour nos travaux. Le partenariat municipalité-association repose essentiellement sur le partage d'une vision commune des missions respectives, le respect réciproque et la transparence. L'accès à l'information par les citoyens et les associations devra faire l'objet d'une réflexion dans le sens d'un meilleur accès plutôt que d'un resserrement.

Héritage du passé, la structure de gouvernance actuelle de notre MRC, avec 120 élus pour une population de 20 000 habitants, en fait un territoire surgouverné. Même si la comparaison avec d'autres MRC de la région et du Québec nous permet de nous consoler, il n'en demeure pas moins que cette situation est préoccupante. Nous comptons ici un élu pour 166 résidents et potentiellement le double si l'on ajoute les villégiateurs. Nous sommes bien loin des ratios urbains. Bien sûr, l'étendue du territoire de notre MRC justifie un ratio plus élevé qu'en territoire fortement urbanisé. À la limite, si ce ratio se limitait au nombre d'élus nous pourrions nous réjouir du caractère hautement démocratique de notre structure de gouvernance. Malheureusement, comme l'énoncé le précise bien, cette réalité représente un coût financier important pour les contribuables. De plus, cela peut donner lieu à des réglementations différentes d'une municipalité à l'autre ou encore une application différente de la

réglementation. La présence de 5 municipalités, 2 régions administratives et 2 MRC autour du lac des 31 Milles nous a permis de constater cette réalité au grand dam de certains propriétaires.

Nous pensons que la réflexion amorcée à ce sujet doit être poursuivie afin d'identifier des pistes de solutions en vue de réduire les coûts et rationaliser la gestion. Même si les contribuables de notre MRC ne sont pas les plus lourdement taxés du Québec, la situation des riverains est préoccupante.

Nous avons suggéré précédemment que la création d'un fonds de soutien aux associations de protection de lac pourrait être un outil stimulant pour renforcer le partenariat nécessaire entre ces associations et les instances municipales. Nous sommes profondément convaincus que l'objectif ultime de protection des plans d'eau passe par les riverains eux-mêmes et les associations qui les regroupe. Bien que conscient qu'il y a parmi les riverains des citoyens qui ne respectent pas l'environnement et la réglementation afférente, il n'en demeure pas moins que la sensibilisation et la pédagogie peuvent faire œuvre utile en cette matière. La nature humaine étant ce qu'elle est, le dicton qui veut que patience et longueur de temps valent mieux que force et rage s'applique bien ici.

Nous saluons chaudement la volonté de développer le dialogue intercommunautaire pour « *Faire des identités multiples (francophone, anglophone et algonquine) une chance pour le territoire.* ». Il s'agit là d'un pas dans la bonne direction qui permettra, au-delà des préjugés, l'amélioration du vivre ensemble et du développer ensemble.

Le principal défi à relever pour qu'un exercice comme celui-ci trouve écho dans la réalité quotidienne repose sur la rigueur avec laquelle seront prises en compte les orientations et choix retenus. Pour ce faire, si ce n'est pas déjà dans les pratiques, nous recommandons qu'un aide-mémoire à la prise de décision soit développé afin que les décideurs puissent s'assurer que chacune des décisions répondent aux orientations retenues et que cette grille fasse partie de la décision.

Voilà l'essentiel de la contribution de l'Association pour la protection du lac des Trente-et-Un Milles à la démarche de la MRC Vallées-de-la-Gatineau. Nous souhaitons que l'appui global que nous accordons à la vision Horizon 2025 ainsi que les propositions que nous avons formulées puissent faire avancer les choses pour qu'en 2025, notre MRC soit un territoire où il fait bon vivre, apprendre et travailler dans un environnement stimulant, solidaire et sain.